



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8869^e séance

Mercredi 29 septembre 2021, à 10 h 10
New York

Provisoire

Président : M^{me} Byrne Nason (Irlande)

Membres :

Chine	M. Geng Shuang
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Khoroshev
France	M. de Rivière
Inde	M. Gotru
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. A Barry
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; M^{me} Mai Farsakh, Directrice de la planification du Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center ; et M^{me} Meredith Rothbart, cofondatrice et Directrice générale de l'organisation Amal-Tikva.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je consacrerai cet exposé à la présentation de son dix-neuvième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui couvre la période allant du 12 juin au 27 septembre 2021.

La résolution 2334 (2016) exige d'Israël qu'il « arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est » et « respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ».

Au cours de la période considérée, aucun plan d'implantation de colonies de peuplement n'a été présenté, approuvé ou fait l'objet d'un appel d'offres.

Le 2 juillet, une cinquantaine de familles de colons israéliens ont quitté l'avant-poste de colonie d'Evyatar, également illégal au regard du droit israélien, après avoir convenu avec le Gouvernement israélien que l'armée israélienne rétablirait une présence sur ce site et qu'une étude topographique serait menée pour déterminer le statut des terrains.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Au motif de l'absence de permis de construire délivrés par les autorités israéliennes, lesquels sont presque impossibles à obtenir pour les Palestiniens, 302 structures ont

été démolies ou saisies par les autorités israéliennes ou démolies par leurs propriétaires pour éviter d'acquitter les frais élevés de démolition imposés par Israël. Ces mesures ont déplacé 433 personnes, dont 251 enfants et 102 femmes.

Le 7 juillet, les autorités israéliennes ont démoli une trentaine de structures, dont 17 avaient été fournies en tant qu'aide humanitaire, dans la communauté bédouine de Humsa Al-Baqai'a, dans la vallée du Jourdain.

Le 14 juillet, les autorités israéliennes ont confisqué au moins 49 structures dans la communauté bédouine de Ras al-Tin, dans la province de Ramallah. En conséquence, 84 personnes, dont 53 enfants et 14 femmes, ont été déplacées.

Le 11 août, le tribunal des affaires locales de Jérusalem a gelé la démolition de plusieurs dizaines de structures dans l'arrondissement de Boustan, dans le quartier de Silwan, jusqu'au 10 février 2022, en attendant le résultat des discussions en cours sur la planification foncière.

Le 2 août, la Cour suprême d'Israël a tenu une audience pour examiner une demande en appel déposée par quatre familles palestiniennes menacées d'expulsion dans le quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est. Les juges ont proposé un compromis, qui n'a pas été accepté, et l'audience a été reportée sine die. Quelque 970 Palestiniens sont actuellement menacés d'expulsion à Jérusalem-Est.

La résolution 2334 (2016) demande que

« des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ».

Malheureusement, la violence quotidienne se poursuit. Au total, 24 Palestiniens, dont deux femmes et cinq enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes durant les manifestations, les affrontements, les opérations de sécurité et d'autres incidents. Quelque 4 814 Palestiniens, dont 10 femmes, et 530 enfants, ont été blessés, dont 3 369 par inhalation de gaz lacrymogènes. Quelque 205 personnes ont été blessées par balle. Un soldat israélien a été tué par des Palestiniens et 41 Israéliens, dont sept femmes et un enfant, ont été blessés par des Palestiniens dans des affrontements, par jets de pierres et de cocktails Molotov, dans des attaques et dans d'autres incidents.

Le village de Beïta, en Cisjordanie occupée, est resté un foyer de tension, où les manifestations contre l'avant-poste de colonie israélien d'Evyatar voisin ont souvent dégénéré en affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes. Depuis juin, quatre Palestiniens, dont un enfant, ont été tués par balle et 3 530 autres ont été blessés par les forces israéliennes durant ces affrontements.

Le 16 juin, durant des manifestations à Beïta, les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur un garçon de 16 ans, qui a succombé à ses blessures. Lors d'une manifestation le 24 septembre, un Palestinien a été tué dans un échange de tirs avec les forces de sécurité israéliennes.

Le 24 juin, l'activiste politique palestinien, Nizar Banat, a été tué à la suite d'une opération d'arrestation menée par les forces de sécurité palestiniennes à Hébron, durant laquelle il aurait été passé à tabac. La mort de Banat a provoqué plusieurs manifestations depuis fin juin, menant à des dizaines d'arrestations ; toutes les personnes arrêtées ont par la suite été libérées. Le 27 septembre, un tribunal militaire palestinien a tenu sa première audience du procès des 14 membres des forces de sécurité palestiniennes inculpés du meurtre de Nizar Banat.

Le 18 juillet, trois Israéliens, dont un enfant d'un an, ont été blessés par des pierres jetées par des Palestiniens près de la porte de Damas, dans la vieille ville de Jérusalem.

Le 23 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 17 ans lors d'affrontements à Nabi Saleh. Elles ont affirmé que ce garçon était en train de jeter des pierres.

Le 28 juillet, un Palestinien de 11 ans a été tué à Beït Oumar après que les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur la voiture dans laquelle il se trouvait avec son père et ses frères et sœurs. Le lendemain, au cours d'affrontements pendant les funérailles du garçon, les forces de sécurité israéliennes ont tué un Palestinien.

Le 16 août, quatre Palestiniens ont été tués et un autre a été blessé par des balles réelles durant un échange de tirs avec les forces de sécurité israéliennes au cours d'une perquisition israélienne dans le camp de réfugiés de Jénine.

Le 24 août, les forces israéliennes ont abattu un jeune palestinien de 15 ans dans le camp de réfugiés de Balata, à l'est de Naplouse. Selon les autorités

israéliennes, le garçon se préparait à jeter, du haut d'un toit, une grosse pierre contre des membres des forces de sécurité israéliennes. Des témoins contestent toutefois la version des forces de sécurité israéliennes.

Le 31 août, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 39 ans à Beit Aour, à l'ouest de Ramallah, dans des circonstances floues. Les forces de sécurité israéliennes ont annoncé l'ouverture d'une enquête à cet égard.

Le 10 septembre, à la suite d'un appel du Fatah et du Hamas, des manifestations liées à l'évasion de six prisonniers ont été organisées en Cisjordanie occupée et à Gaza, et plusieurs ont abouti à des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes, dans lesquels 183 Palestiniens ont été blessés.

Le 26 septembre, les forces israéliennes ont mené une opération de perquisition et d'arrestation ciblant, selon Israël, des agents du Hamas dans plusieurs endroits en Cisjordanie. Cinq Palestiniens ont été tués, dont un garçon de 16 ans, et sept autres ont été blessés durant des échanges de tirs entre les forces israéliennes et les Palestiniens. Deux membres des forces de sécurité israéliennes ont également été blessés.

À Gaza, des militants palestiniens ont lancé cinq roquettes et plusieurs ballons incendiaires en direction d'Israël, blessant quatre civils, dont un enfant, alors qu'ils couraient se mettre à l'abri, et provoquant des dizaines d'incendies. En réponse, les forces israéliennes ont mené 55 frappes aériennes contre des cibles qu'elles ont qualifiées de militaires dans la bande de Gaza, provoquant des dégâts sans faire de blessé.

Le 21 août, des milliers de personnes ont participé à une manifestation devant la clôture d'enceinte à Gaza. Des centaines de manifestants ont lancé des pierres et, semble-t-il, des engins explosifs improvisés en direction des forces de sécurité israéliennes, qui ont réagi par des tirs à balles réelles et en lançant des gaz lacrymogènes. Quelque 41 Palestiniens ont été blessés, dont 24 enfants. Deux Palestiniens, dont un garçon, ont succombé à leurs blessures par la suite. Un soldat israélien a été grièvement blessé et a succombé à ses blessures. Le 23 août, les forces israéliennes ont effectué huit frappes aériennes contre des cibles militaires du Hamas, selon Israël.

Dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, les violences impliquant des colons se sont poursuivies, et l'on a notamment signalé que des colons armés avaient mené des attaques contre des Palestiniens, à proximité des forces de sécurité

israéliennes. Le 17 août, un jeune Palestinien de 15 ans a été attaqué dans le nord de la Cisjordanie occupée. Un groupe de colons israéliens a enlevé le garçon et l'a agressé brutalement.

Au total, 102 attaques ont eu lieu, au cours desquelles des colons israéliens ou d'autres civils ont blessé 36 Palestiniens ou auraient endommagé des biens. Des Palestiniens ont mené environ 193 attaques contre des colons israéliens et d'autres civils en Cisjordanie occupée, notamment en lançant des pierres, des cocktails Molotov et des bombes tuyaux sur des véhicules civils, faisant 23 blessés et causant des dégâts matériels.

Le 21 août, les forces de sécurité palestiniennes ont arrêté 23 personnes à Ramallah pour leur participation à une manifestation qui était prévue. À de nombreuses reprises, les forces de sécurité palestiniennes ont restreint la liberté d'expression et de réunion des manifestants et ont fait usage de la force, notamment en les frappant avec des matraques et en lançant sans discernement des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes. Par la suite, des femmes qui avaient participé aux manifestations ont fait état d'actes de harcèlement sexuel et de menaces sexistes sur les médias sociaux.

Au cours de la période à l'examen, les forces de sécurité israéliennes ont arrêté deux éminents défenseurs des droits humains, l'un à Ramallah et l'autre à Bethléem. Les forces de sécurité israéliennes ont également perquisitionné et fouillé les locaux de trois organisations de la société civile palestinienne situés dans la zone A de la Cisjordanie occupée et ont fermé les bureaux d'une de ces organisations pour une durée de six mois, en invoquant des raisons de sécurité qui n'ont pas été divulguées.

La résolution 2334 (2016) demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Certains responsables palestiniens et israéliens ont continué à tenir de tels propos au cours de la période considérée. Le 27 juin, un membre israélien de la Knesset a remis en question le statu quo en ce qui concerne Haram el-Charif/le mont du Temple, en déclarant :

« Nous réclamons la pleine souveraineté, le lever du drapeau israélien et l'expulsion de tous les éléments du Waqf qui cherchent à nous nuire ».

Le 20 juin, un haut responsable du Hamas a déclaré que « ni les mots ni les messages » n'étaient nécessaires pour régler la question du statut de Jérusalem, et que le

mouvement arriverait à Jérusalem à l'aide de barrages de centaines de roquettes tirées sur Tel Aviv.

La résolution 2334 (2016) a réitéré les appels du Quatuor pour le Moyen-Orient en faveur de l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Le 13 septembre, l'ONU a lancé un programme d'assistance en espèces en faveur de près de 100 000 familles nécessiteuses à Gaza. Cet effort est financé par l'État du Qatar, qui a déboursé 40 millions de dollars sur une période de quatre mois. En outre, quelque 45 millions de dollars sur les 95 millions de dollars requis ont été collectés dans le cadre de l'appel éclair humanitaire des Nations Unies, et près de 55 millions de dollars ont été mobilisés à l'appui de toutes les interventions humanitaires.

À Gaza, Israël a assoupli les restrictions d'accès imposées lors de l'escalade de mai. L'accès, qui était autorisé pour l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle, a été facilité progressivement pour les marchandises et les matériaux destinés aux projets internationaux, notamment en autorisant l'entrée de quelque 3 000 tonnes de barres d'armature en dehors du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Près de 20 000 camions sont entrés dans la bande de Gaza par le point de passage de Kerem Shalom au cours de la période à l'examen. Depuis lors, l'entrée de matériaux et le volume d'échanges commerciaux sont revenus aux niveaux d'avant l'escalade. En outre, le 1^{er} septembre, Israël a annoncé qu'il allait augmenter le nombre des permis d'entrée accordés aux commerçants et aux hommes d'affaires de 2 000 à 7 000, étendre la zone de pêche de Gaza de 12 à 15 miles nautiques, permettre l'entrée de plus de marchandises et de matériaux et augmenter de 5 millions de mètres cubes par an le volume d'eau douce fournie à la bande de Gaza.

Israël a continué à déduire des recettes fiscales et douanières qu'il transfère à l'Autorité palestinienne un montant équivalent à celui que, selon ses calculs, l'Autorité palestinienne verse aux palestiniens détenus pour des raisons de sécurité et aux familles des personnes tuées dans le cadre d'attaques. L'Autorité palestinienne est toujours confrontée à une crise fiscale qui continue de s'aggraver et qui compromet considérablement sa capacité à couvrir les dépenses les plus élémentaires, notamment les salaires des fonctionnaires et les allocations aux ménages pauvres.

À la suite d'une rencontre entre le Président Abbas et le Ministre de la défense Gantz le 30 août, la première rencontre de ce genre entre les deux parties

depuis des années, Israël a déclaré qu'il accorderait un prêt de 150 millions de dollars à l'Autorité palestinienne, qui serait remboursé au moyen de déductions sur les recettes fiscales et douanières. Israël a également annoncé son intention de délivrer des cartes d'identité à des milliers de ressortissants étrangers sans papiers en Cisjordanie occupée et d'accorder 15 000 permis supplémentaires aux travailleurs palestiniens pour qu'ils puissent entrer en Israël, ainsi que 1 000 permis de construire supplémentaires aux Palestiniens de la zone C en Cisjordanie.

Le 6 septembre, l'Autorité palestinienne a annoncé qu'elle organiserait des élections locales le 11 décembre pour tous les villages et municipalités de la catégorie C. Ces conseils, qui sont au nombre de 388, sont les plus petits parmi les quelque 450 que compte l'ensemble du territoire. Le 27 septembre, l'Autorité palestinienne a annoncé que les autres élections locales se tiendraient le 23 mars 2022, notamment pour 11 conseils locaux de Gaza, sous réserve de la conclusion d'un accord sur leur tenue pendant cette deuxième phase.

Le 16 août, les écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont ouvert leurs portes à plus de 300 000 filles et garçons dans tout le territoire palestinien occupé. Cependant, une fois de plus, l'UNRWA a du mal à mobiliser les fonds nécessaires à son fonctionnement au cours des derniers mois de l'année. Une interruption des services de l'UNRWA priverait des centaines de milliers de Palestiniens, notamment des jeunes, dans toute la région, des droits essentiels à une vie digne, à l'éducation, à la santé, à l'alimentation et au logement.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Aucune mesure dans ce sens n'a été prise au cours de la période considérée. La résolution 2334 (2016) invite également toutes les parties à continuer de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles, entre autres choses.

Le 15 juillet, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient ont tenu une réunion virtuelle pour examiner les faits nouveaux sur le terrain et ont décidé de rester saisis de la question et de tracer la voie à suivre.

Le 2 septembre, les Présidents de l'Égypte, de la Jordanie et de la Palestine se sont rencontrés au Caire. Les trois dirigeants se sont engagés à œuvrer de concert

en vue de la reprise des négociations de paix, dans le respect de la légitimité internationale, sous les auspices du Quatuor.

À l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre, des organisations pacifistes palestiniennes et israéliennes ont organisé plusieurs manifestations pour promouvoir la concrétisation d'une solution à long terme au conflit et mettre en garde contre les conséquences du maintien du statu quo.

Pour terminer, je voudrais faire part des observations du Secrétaire général concernant l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016) au cours de la période considérée.

Je réaffirme que toutes les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles compromettent les perspectives de parvenir à une solution viable des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs. La suspension des nouveaux projets d'implantation et des appels d'offres pour la construction de logements dans les colonies que l'on a observée au cours de la période d'examen doit être pérennisée.

Je demeure profondément préoccupé par la poursuite des démolitions et confiscations de structures palestiniennes, y compris celles érigées dans le cadre de projets humanitaires financés par la communauté internationale. Je demande à Israël de mettre un terme aux démolitions et aux expulsions, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, et d'approuver les projets qui permettraient à ces communautés de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Je suis profondément préoccupé par les pertes tragiques en vies humaines et les blessures graves que l'on continue de déplorer dans le territoire palestinien occupé. Je suis consterné que des enfants continuent d'être victimes de la violence. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument indispensable pour protéger des vies humaines. Les autorités compétentes doivent mener des enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et rapides sur tous les cas présumés de recours excessif à la force et faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes.

Je suis profondément préoccupé par la persistance des violences mettant en cause des colons en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. En tant que

Puissance occupante, Israël a l'obligation d'assurer la sécurité de la population palestinienne et d'enquêter sur ces attaques. Je souligne que tous les auteurs d'actes de violence doivent en répondre et être traduits rapidement en justice.

Le lancement aveugle de roquettes et d'engins incendiaires vers les centres de population israéliens est une violation du droit international et doit cesser.

Je tiens à rappeler que le sort de deux civils israéliens et des dépouilles de deux soldats des Forces de défense israéliennes détenus par le Hamas à Gaza demeurent une source de préoccupation humanitaire importante. Je demande au Hamas de communiquer des informations à ce sujet, comme l'exige le droit international humanitaire. Je reste également profondément préoccupé par le fait qu'Israël continue de conserver les corps de Palestiniens tués. Je demande à Israël de restituer ces dépouilles à leurs familles, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire.

La mort de Nizar Banat alors qu'il était détenu par les Forces de sécurité palestiniennes est inacceptable. Je demande à l'Autorité palestinienne de veiller à ce que sa mort et toutes les allégations de recours à une force disproportionnée contre des manifestants par les Forces de sécurité palestiniennes fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient tenus de rendre des comptes. Toutes les arrestations de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et de militants pour des motifs qui entravent l'exercice de leurs libertés fondamentales d'expression doivent cesser.

Je me félicite de la généreuse contribution du Qatar pour venir en aide aux familles vulnérables et améliorer la situation socioéconomique et humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. L'ONU continuera à travailler en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne et ses partenaires, notamment l'Égypte, pour consolider le cessez-le-feu, permettre l'entrée de l'aide humanitaire urgente et stabiliser la situation à Gaza.

Si les fournitures destinées à l'aide humanitaire entrent désormais plus régulièrement à Gaza, la prévisibilité de l'accès aux matériaux nécessaires à la stabilité et à la reprise économique reste un problème majeur. Tout le matériel nécessaire à la mise en œuvre du plan d'aide humanitaire de 2021 et de l'appel éclair de mai 2021 doit être autorisé à entrer à Gaza. Toutes les parties doivent faciliter le libre accès des secours

humanitaires. Le personnel humanitaire de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales doit également pouvoir entrer et sortir de Gaza régulièrement. Le Hamas doit mettre fin aux pratiques qui entravent l'acheminement d'une aide humanitaire cruciale.

Une récente évaluation réalisée par ONU-Femmes concernant les conséquences des hostilités de mai a montré l'importance de répondre aux besoins de protection des femmes et des enfants à Gaza. J'appelle à soutenir les partenaires de l'ONU afin de pouvoir continuer à offrir des services liés à la violence fondée sur genre.

La situation financière de l'Autorité palestinienne reste une source de vive préoccupation. Outre les graves conséquences de l'occupation sur l'économie, les Israéliens et les Palestiniens doivent de toute urgence sortir de l'impasse concernant le système de rémunération des détenus et autres questions budgétaires. La capacité du secteur bancaire privé à accorder des prêts à l'Autorité palestinienne a maintenant atteint ses limites. J'invite les donateurs à apporter un appui urgent à l'Autorité palestinienne.

Je me félicite des récents contacts à haut niveau entre les responsables israéliens et palestiniens et des mesures prises par le Gouvernement israélien pour alléger la pression économique sur l'Autorité palestinienne, et j'espère qu'ils se poursuivront. J'encourage les deux parties à prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour stabiliser l'économie palestinienne et renforcer les institutions palestiniennes. J'insiste également sur la mise en œuvre des accords existants par les deux parties. La prochaine réunion du Comité spécial de liaison pourrait être consacrée aux questions en suspens et à la manière dont elles peuvent être réglées par les parties, avec l'appui des donateurs et de l'ONU.

Je réitère les remerciements de l'ONU à tous les donateurs qui continuent d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). J'exhorte les États Membres à veiller à ce que le budget-programme de l'UNRWA bénéficie du même niveau de financement que ces dernières années et à avancer le déboursement des fonds autant que faire se peut afin d'éviter une interruption des services essentiels et de l'aide humanitaire dans tout le territoire palestinien occupé. Nous devons fournir à l'Office des ressources adéquates pour qu'il puisse remplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. L'investissement dans le fonctionnement

de l'Office demeure essentiel pour assurer la stabilité régionale et promouvoir l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Surtout, Gaza a besoin de solutions politiques mettant l'accent sur la promotion de l'unité intrapalestinienne, la fin des bouclages débilissants de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) et, en dernière instance, la reprise du processus de paix en vue de mettre un terme à l'occupation et de parvenir à une solution viable à deux États. L'unité palestinienne est essentielle pour faire avancer la solution des deux États. C'est pourquoi il est vital que les efforts de réconciliation intrapalestinienne menés par l'Égypte se poursuivent. L'ONU continue d'appuyer fermement ces efforts. La tenue d'élections en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza marquerait une avancée cruciale en direction de l'unité palestinienne et conférerait une nouvelle légitimité aux institutions nationales, notamment un parlement et un gouvernement démocratiquement élus en Palestine. J'encourage l'Autorité palestinienne à reprendre le processus électoral aussi rapidement que possible.

Je suis encouragé par le fait que de nombreux Israéliens et Palestiniens restent déterminés à parvenir à une solution à deux États et à une paix juste, durable et globale, malgré les défis importants. La communauté internationale doit appuyer les organisations de la société civile qui continuent à travailler sans relâche pour instaurer la confiance et faire progresser les perspectives de paix.

Pour terminer, si je suis encouragé par la coopération récente entre hauts responsables israéliens et palestiniens, nous devons poursuivre nos efforts pour faire face à la situation préoccupante sur le terrain, notamment en inversant les tendances négatives dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et en stabilisant la situation fragile à Gaza. Nous devons maintenant redynamiser les efforts visant à établir un horizon politique légitime qui mettra fin à l'occupation conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États, à savoir Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

J'exhorte une fois de plus les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à prendre des mesures concrètes qui permettront aux parties de se réengager sur la voie de la paix. Je continuerai à m'engager activement à faire avancer ces efforts avec mes homologues du Quatuor pour le Moyen-Orient, les principaux partenaires régionaux et les dirigeants israéliens et palestiniens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Farsakh.

M^{me} Farsakh (*parle en anglais*) : Nous souhaitons témoigner devant le Conseil de sécurité du mépris flagrant de l'État d'Israël pour le droit international comme le montre son expansion continue des colonies en territoire palestinien, aux dépens du droit individuel au logement et du droit collectif à l'autodétermination des Palestiniens, entre autres droits, tels que la jouissance des ressources naturelles, la propriété privée, la liberté de circulation et, avec l'émergence de la violence des colons, la sécurité personnelle.

La population des colons s'élève aujourd'hui à près de 670 000 personnes réparties entre 132 colonies et 140 avant-postes dans la zone C et 13 blocs de colonies à Jérusalem-Est, contrôlant près de 43 % du territoire de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est – une entreprise qui équivaut au transfert de la population d'un État dans un territoire occupé. Depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), environ 60 000 colons supplémentaires ont pris possession du territoire palestinien occupé par l'ajout de 43 nouveaux avant-postes et l'expansion des colonies existantes, comme en témoignent les appels d'offres publiés pour 15 900 nouvelles unités de logement, selon les données publiées par « La paix maintenant ».

D'autres plans ont depuis été annoncés en 2021, concernant notamment 9 000 unités de logement dans la colonie d'Atarout, au sud de Ramallah, et 3 412 unités de logement dans la zone E1, dans la périphérie de Jérusalem. Plus menaçants encore sont les plans avancés pour autoriser rétroactivement les avant-postes illégaux situés sur des terres privées palestiniennes déclarées terres domaniales *ex post facto*, comme on tente de le faire dans le cas de l'avant-poste d'Evyatar, construit en mai dans la province de Naplouse. Au début de l'année

2021, des autorisations ont également été accordées pour deux autres avant-postes : Havat Yair dans la province de Salfit et Nofei Nehemia dans la province de Naplouse.

La violence des colons, soutenue activement ou tacitement par l'armée israélienne, fait partie des principales mesures employées par les colons pour construire et maintenir des colonies et des avant-postes sur les terres palestiniennes. Ces violences prennent la forme d'agressions verbales et d'intimidations, d'agressions physiques pouvant aller jusqu'au meurtre, de destruction de biens et de clôture de terrains, entre autres mesures. Selon les données recueillies par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, 441 attaques de colons ont été documentées contre des Palestiniens et des biens palestiniens dans le territoire palestinien occupé au cours des cinq premiers mois de 2021, soit près de trois fois plus que la moyenne mensuelle des cas de violence des colons l'année précédente.

Le processus d'expansion des colonies est facilité par les politiques restrictives d'Israël en matière de zonage et de planification, qui empêchent effectivement les Palestiniens d'obtenir et/ou de se procurer des permis de construire et laissent la grande majorité des résidents vulnérables à la menace de démolition, comme en témoignent le fait que 241 villages ont été entièrement désignés comme zone C, que presque toutes les communautés bédouines ont reçu des ordres généraux de démolition et qu'au moins un tiers des maisons palestiniennes de Jérusalem-Est n'ont pas de permis de construire délivré par Israël. Depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), Israël n'a fait qu'intensifier les efforts de démolition et de déplacement pour ouvrir la voie à l'expansion des colonies. Entre janvier 2016 et août 2021, 3 255 structures palestiniennes ont été démolies, entraînant le déplacement de 5 622 femmes, hommes, filles et garçons.

Les ramifications financières, sociales et psychologiques de la vie en prévision ou à la suite d'une démolition ou d'un acte violent d'un Israélien ont un impact considérable sur la vie des Palestiniens, depuis la perte de biens ou l'impossibilité d'accéder aux ressources de subsistance et les impacts financiers associés jusqu'à la perte de cohésion sociale et de liberté de circulation, le traumatisme et les effets qui en résultent sur la santé mentale – par exemple, la dépression/l'anxiété, des taux plus élevés de pensées délirantes, obsessionnelles, compulsives et psychotiques et de violence domestique et, dans le cas des enfants, le retrait, les difficultés

d'attention, la délinquance et le comportement violent. Selon une étude de « Save the Children », le fait de devoir faire face à un traumatisme lié à la démolition d'une maison dans un contexte de traumatisme familial contribue à marginaliser le besoin de soins de l'individu lui-même. Cela est particulièrement problématique pour les enfants dont les besoins sont amplifiés lorsque leurs parents doivent faire face à leurs propres problèmes, et pour les femmes, qui doivent s'occuper des enfants.

Lorsque la démolition concerne des écoles de fortune construites pour desservir des zones plus éloignées et marginalisées, comme les communautés bédouines ou les communautés isolées dans la zone de jointure, la possibilité pour les filles en particulier de poursuivre leurs études est souvent menacée. L'alternative, qui consiste à passer par des postes de contrôle fortement militarisés ou à marcher le long de sentiers ardues ou de routes de colons pour atteindre des écoles situées au-delà de leur communauté, incite souvent les familles à interrompre leur éducation par crainte pour leur sécurité. Du fait de préoccupations similaires, la participation des femmes à l'enseignement supérieur et aux opportunités d'emploi s'en est trouvée entravée.

Les faits en constante évolution sur le terrain, que j'ai mentionnés, et leur impact humain montrent qu'Israël sape intentionnellement une solution viable à deux États et la perspective de paix dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Farsakh de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Rothbart.

M^{me} Rothbart (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre aimable et peu commune invitation à prendre la parole ici devant le Conseil de sécurité. Je remercie également les membres du Conseil et le Coordonnateur spécial pour leur attention et leur prise en compte des nouvelles idées et de l'espoir pour l'avenir.

Je m'appelle Meredith Rothbart, et je suis une Israélienne juive, une sioniste religieuse, qui s'adresse au Conseil de sécurité depuis Jérusalem. Je suis cofondatrice et Directrice générale d'Amal-Tikva, où mon cofondateur palestinien, Basheer Abu-Baker, et notre équipe travaillent avec des dirigeants d'organisations non gouvernementales, des philanthropes et des experts de terrain pour renforcer les capacités des efforts stratégiques, durables et évolutifs de consolidation de la paix. Je suis ici pour partager avec le Conseil ma vision depuis le terrain.

Nous avons entendu aujourd'hui et au cours des dernières semaines parler de la poursuite de la violence entre nos deux peuples. Il est clair pour tous ceux qui observent notre réalité politique que des négociations aux plus hauts niveaux diplomatiques ne permettraient pas d'aboutir à une paix substantielle à l'heure actuelle.

Si l'on s'en souvient, les Accords d'Oslo ont échoué parce qu'ils étaient issus d'un processus secret entre de hauts dirigeants, sans femmes, sans chefs religieux et sans représentant de ceux qui souhaitaient perturber le processus par la violence. Aucune des deux sociétés n'était préparée ou prête à faire des compromis. Il n'est donc pas étonnant que les Accords d'Oslo aient échoué et que la déception du public ait conduit à la période la plus violente de l'histoire de notre conflit. Ne recommandons pas la même chose.

À peu près au même moment que les Accords d'Oslo, alors que les attaques violentes étaient quotidiennes en Irlande du Nord, les États-Unis ont été le fer de lance de la création du Fonds international pour l'Irlande. Les Premiers Ministres Bertie Ahern et Tony Blair partagent tous deux l'avis que le Fonds a jeté les bases sociales et économiques sur lesquelles la paix a finalement été assurée une décennie plus tard.

Aujourd'hui, le Coordonnateur spécial a demandé que des mesures positives soient prises pour améliorer la situation sur le terrain. Nous savons que la consolidation de la paix par la société civile n'est pas seulement une démarche positive ; ça marche, et c'est une condition préalable indispensable à un accord de paix négocié, en particulier dans le cas d'un conflit insoluble. Nous le savons grâce à de nombreuses initiatives qui ont fait leurs preuves.

Nous savons que cela fonctionne, car un policier palestinien a sauvé la vie d'un soldat des Forces de défense israéliennes, non pas parce qu'il le devait, mais par reconnaissance pour le volontaire israélien de l'organisation Road to Recovery, qui avait conduit son frère à l'hôpital la semaine précédente.

Nous savons que cela fonctionne, car le rabbin Michael Melchior et le cheik Raed Badir, de la Religious Peace Initiative, sont les chefs religieux qui ont empêché une troisième intifada dans un contexte de violence sur le Mont du Temple. Et ce sont eux qui ont mené les négociations qui ont abouti à notre gouvernement d'unité, qui compte un Premier Ministre sioniste religieux et des députés palestiniens du Mouvement islamique local.

Ce sont les vrais négociateurs de paix. Mon ami proche et mentor, le révérend Gary Mason, qui a contribué à instaurer la paix en Irlande du Nord, dit toujours :

« Si vous voulez la paix aujourd'hui, vous auriez dû commencer à la construire il y a 20 ans. Et si vous n'avez pas envie de travailler à la construction de la paix aujourd'hui, vous n'avez pas intérêt à vous plaindre dans 20 ans que le conflit perdure et affecte vos enfants. »

L'ONU a adopté résolution après résolution, ce qui, en tant qu'institution mondiale, fait partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je le comprends, mais, afin de construire la paix entre Israéliens et Palestiniens, je demande au Conseil d'envisager d'investir dans une paix sociale.

Ce n'est pas une coïncidence si ce sont les Irlandais qui m'ont invitée ici aujourd'hui, car les Irlandais connaissent de première main le pouvoir de la consolidation de la paix par la société civile. Je dois également remercier le Gouvernement des États-Unis d'avoir adopté la loi Nita Lowey sur le Partenariat pour la paix au Moyen-Orient, la première tentative à grande échelle du Gouvernement pour construire la paix israélo-palestinienne à partir de la base. C'est l'occasion d'établir un partenariat multilatéral.

Je demande aux membres du Conseil de sécurité de s'inspirer des efforts de pacification irlandais et américains et de s'engager à investir dans les infrastructures nécessaires à une paix réelle.

Il faut nous aider à créer une entité internationale multilatérale, à l'image du Peace Impact Programme du Fonds international pour l'Irlande, entité indépendante disposant des ressources et du mandat nécessaires pour mettre en place des projets d'investissement, comme un institut pour la paix à Jérusalem, sur le modèle du Centre Skainos, à East Belfast, ou un laboratoire pour l'innovation des programmes et le renforcement des capacités, les investissements à impact et les microsubventions.

Il faut investir dans les infrastructures dont la paix a réellement besoin, comme le partenariat entre des centres communautaires adjacents à Jérusalem, l'un israélien et l'autre palestinien, qui travaillent ensemble pour rénover leurs centres de soins communautaires, soutenir les femmes entrepreneurs et rendre leurs quartiers plus sûrs.

Il faut investir dans la mise en place de partenariats économiques, par le biais d'organisations telles que Tech2Peace et 50 :50 Start-ups, qui enseignent la technologie et l'esprit d'entreprise aux jeunes israéliens et palestiniens, et les accompagnent dans la création de jeunes pousses consacrées aux questions liées au climat, à la sécurité alimentaire, à l'eau et à d'autres problèmes critiques.

Il faut investir dans des programmes tels que Kids4Peace ou Teachers' Lounge, qui permettent aux jeunes et aux éducateurs non seulement de mieux connaître les parcours des uns et des autres, mais aussi de se considérer eux-mêmes comme des agents du changement. Il y a beaucoup d'autres organisations comme celles-ci, dont les méthodologies et les programmes fonctionnent mais ne sont pas encore appliqués à grande échelle. Or ils pourraient l'être, avec l'appui, les capacités et l'infrastructure nécessaires.

Dans l'ancien texte juif connu sous le titre de *Pirkei Avot*, ou *l'Éthique des Pères*, on peut lire :

« Tu n'es pas tenu de terminer le travail, mais tu n'es pas libre de t'en dispenser ».

Nous le savons : pour que les négociations de paix aboutissent, nous devons fractionner notre conflit par nature insoluble en composantes gérables, et nous attaquer à chacune de ces composantes, une par une. Nous devons faire naître la conviction populaire que la paix est réellement possible et que tous, Israéliens et Palestiniens, assument un rôle et une responsabilité essentiels dans sa réalisation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Rothbart de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé, et je remercie également M^{me} Rothbart et M^{me} Farsakh de leurs déclarations très éloquentes. Elles ont été entendues.

Il me semble clair que, si difficiles et préoccupantes que soient les circonstances actuelles, il y a des mesures que nous pouvons prendre dès maintenant pour améliorer la vie des Israéliens et des Palestiniens de manière concrète et pratique. Nous pouvons apporter une aide aujourd'hui, tout en préservant la possibilité d'une solution négociée à deux États lorsque le moment

sera venu. Parmi les besoins urgents, nous estimons que nous devons actuellement consacrer notre attention et nos ressources à soutenir les moyens de subsistance des plus vulnérables à Gaza.

Les États-Unis remercient une nouvelle fois le Qatar de l'aide financière qu'il apporte aux Palestiniens de Gaza. Nous nous réjouissons que les allocations aient commencé à être déboursées et nous espérons que ce revenu stable aidera les familles à répondre à leurs besoins quotidiens. Pour faciliter le relèvement, les États-Unis appellent à faire en sorte que les acteurs humanitaires aient un accès régulier, prévisible et durable à Gaza.

Dans l'intérêt de la population gazaouite et de la sécurité régionale, les points de passage doivent rester ouverts, avec des horaires réguliers, au trafic commercial normal et au transit accéléré des biens humanitaires. Il est important que les matériaux nécessaires aux efforts vitaux de secours et de relèvement puissent parvenir aux zones touchées. Nous sommes heureux que le Gouvernement israélien ait accepté de fournir de l'eau supplémentaire à la bande de Gaza. Il reste cependant très nécessaire de faire en sorte que l'eau soit régulièrement disponible dans la bande, et nous espérons que des conduites d'eau seront importées pour permettre la réhabilitation des réseaux d'eau à Gaza. Les autorités de fait à Gaza doivent s'abstenir d'interférer dans les opérations d'assistance et d'acheminement humanitaires et dans les efforts de reconstruction appuyés par la communauté internationale. Ces efforts permettent de venir directement en aide aux Palestiniens de Gaza, notamment aux plus vulnérables.

Le Coordonnateur spécial a évoqué l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les États-Unis ont déjà versé plus de 300 millions de dollars à l'UNRWA cette année. Nous appelons d'autres pays à se mobiliser et à apporter leur contribution pour aider à combler le manque imminent de financement dont l'UNRWA a besoin pour ses services essentiels. L'Office est une bouée de sauvetage vitale et assure la scolarisation de plus de 530 000 enfants palestiniens dans toute la région. Sans l'UNRWA, de nombreux enfants ne pourront pas aller à l'école ou seront contraints de fréquenter des écoles sous l'influence de groupes extrémistes.

Dans le même temps, nous entendons continuer d'exhorter l'Office à améliorer ses opérations et sa gestion afin d'être en mesure de fournir une assistance

efficace et la plus efficace possible aux réfugiés palestiniens. Nous continuerons de travailler avec l'UNRWA pour veiller à ce qu'il respecte ses engagements à promouvoir la tolérance, le respect, la transparence et la responsabilité.

Les États-Unis restent également déterminés à élargir le cercle de paix entre Israël et ses voisins. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu Israël ouvrir des ambassades aux Émirats arabes unis et à Bahreïn, et les Émirats arabes unis et Bahreïn nommer leur premier ambassadeur en Israël. Israël et le Maroc ont également convenu de reclasser rapidement leurs missions diplomatiques en ambassades à part entière.

Les États-Unis sont résolus à développer ces accords de normalisation et espèrent que ces arrangements, qui sont importants en soi, permettront également d'insuffler une dynamique entre Israël et les Palestiniens. Dans l'intervalle, nous continuerons d'encourager les Israéliens et les Palestiniens à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action ou rhétorique provocatrice. Ces actions détournent l'attention de la reconstruction et menacent la viabilité d'une solution à deux États et d'un avenir dans lequel Israéliens et Palestiniens pourront vivre dans des conditions égales de liberté, de dignité, de sécurité et de prospérité.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous réitérons notre appui aux efforts que lui et l'ensemble du personnel des Nations Unies dans les territoires occupés déploient pour soulager les souffrances du peuple palestinien et consolider les perspectives de paix au Moyen-Orient. Nous avons également écouté avec attention l'exposé des deux représentantes de la société civile.

La présente séance coïncide avec le début de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Une fois de plus, le monde a montré, dans les déclarations de dirigeants et de hauts fonctionnaires, l'ample consensus forgé autour de la nécessité de faire cesser les souffrances du peuple palestinien, de mettre fin à l'occupation et d'établir un État palestinien indépendant et souverain, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Une fois de plus, les délégations du monde entier appellent le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations

Unies, et à veiller à ce que ses résolutions pertinentes soient appliquées. Elles appellent également le Conseil à exhorter les autorités d'occupation à se plier aux résolutions constitutive de la légitimité internationale.

À la lumière du large consensus réuni au sein de la communauté internationale, force est de se demander : à quand une action internationale pour sortir le processus de paix de l'impasse et faciliter la reprise des négociations, en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne, sur la base des paramètres convenus au niveau international et des résolutions pertinentes de l'ONU ?

Nous restons convaincus que la communauté internationale – en ce compris le Conseil de sécurité, le Quatuor pour le Moyen-Orient, les pays voisins et les acteurs dotés d'une influence – parviendra à faire naître des perspectives véritables de parvenir à un règlement, ce qui favoriserait la stabilité et le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. À cet égard, nous appuyons la proposition d'organiser dès que possible une conférence de paix internationale, sous les auspices du Quatuor.

Outre les obstacles aux perspectives d'un règlement du conflit et au recouvrement de ses droits légitimes par le peuple palestinien, les autorités d'occupation persistent à imposer une politique de fait accompli en continuant à mettre en œuvre leurs plans de colonisation, en tentant de modifier la composition démographique et le caractère juridique et historique de Jérusalem, en démolissant des maisons, en déplaçant des civils palestiniens et en imposant à Gaza un blocus injuste.

Nous avons exprimé notre condamnation de la poursuite de ces pratiques. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, d'assumer pleinement sa responsabilité de contraindre la Puissance occupante à honorer ses engagements en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. La Puissance occupante doit mettre fin à ses violations et à ses projets de colonisation ainsi qu'à toute action unilatérale susceptible d'exacerber et d'aggraver la situation, ce qui saperait toute chance de parvenir à la paix et de rétablir la stabilité et la sécurité dans la région. Nous appelons également à la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016).

Nous réaffirmons la nécessité de protéger la population civile palestinienne contre la violence des colons et des forces d'occupation qui font un usage excessif de la force. Nous demandons un suivi de la mise en œuvre de la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale, sur la protection de la population civile palestinienne.

En ce qui concerne la détérioration de la situation humanitaire et économique dans les territoires palestiniens occupés, y compris dans la bande de Gaza assiégée, nous soulignons l'importance de faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et de ne pas faire obstacle aux efforts de reconstruction. Nous espérons que les opérations humanitaires dans les territoires occupés vont s'intensifier et que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient bénéficiera d'un financement durable.

Nous réaffirmons la nécessité de poursuivre les efforts de réconciliation côté palestinien, et nous nous félicitons que les dirigeants palestiniens se soient à nouveau engagés à organiser des élections générales en Palestine dès que la tenue d'élections à Jérusalem-Est aura été approuvée.

Pour conclure, nous redisons une nouvelle fois notre soutien aux droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son État souverain et indépendant. Nous espérons entreprendre des efforts collectifs dans lesquels nous nous concentrerons sur des mesures pratiques pour mettre un terme à cette longue tragédie, permettre aux Palestiniens de recouvrer les droits dont ils ont été spoliés et garantir la primauté du droit.

M. Gotru (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé sur l'application de la résolution 2334 (2016). Je remercie également les intervenantes de la société civile pour leur éclairage de la situation sur le terrain.

Je voudrais commencer en réaffirmant l'attachement indéfectible de l'Inde au règlement pacifique de la question palestinienne. L'Inde est résolument en faveur d'une solution négociée prévoyant deux États, avec la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et en paix aux côtés d'Israël, et qui tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées en matière de sécurité.

L'Inde a toujours appelé à des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine, sur la base du cadre convenu au niveau international, pour atteindre l'objectif final de la solution des deux États. La résolution 2334 (2016) demande de faire progresser cette solution des deux États par la voie de négociations et d'inverser les tendances négatives sur le terrain. Elle demande aussi de prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, et appelle les deux parties à s'abstenir de tout acte de provocation et de toute mesure unilatérale.

En outre, la résolution 2334 (2016) souligne la nécessité de créer les conditions qui permettraient de tenir des négociations de paix et de faire progresser la solution des deux États. Nous nous félicitons, à cet égard, des efforts régionaux et internationaux menés, notamment sous les auspices du Quatuor pour le Moyen-Orient, en faveur d'une désescalade et de la reprise de telles négociations directes. Nous prenons acte des efforts d'ouverture déployés par le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, ainsi que des annonces faites par Israël pour améliorer les conditions socioéconomiques en Cisjordanie.

Le prêt de 500 millions de nouveaux shekels israéliens qu'il est envisagé d'accorder à l'Autorité palestinienne, l'octroi de permis de construire supplémentaires pour la construction de maisons palestiniennes dans la zone C et l'augmentation du nombre de permis de travail permettant aux Palestiniens de se rendre en Israël pour y travailler sont autant de pas dans la bonne direction. Nous espérons que ces mesures donneront de l'élan au renforcement des relations économiques et administratives entre Israël et l'Autorité palestinienne.

L'Inde a toujours accordé une grande importance au développement socioéconomique du peuple palestinien et au renforcement de ses institutions nationales. Notre partenariat de développement avec la Palestine est orienté vers ces objectifs. L'accès de l'Autorité palestinienne à des recettes accrues et plus prévisibles est une condition indispensable pour le développement socioéconomique et le renforcement des institutions palestiniennes. À cet égard, nous sommes pour un dialogue entre Israël et l'Autorité palestinienne afin de régler les questions en suspens liées au transfert des recettes fiscales.

L'entrée régulière et prévisible de matériaux de construction facilitera quant à elle la reconstruction rapide de Gaza. Il est également important que la communauté internationale des donateurs soutienne

la reconstruction de Gaza par l'entremise de l'Autorité palestinienne. Le démarrage des transferts d'aide en espèces aux familles palestiniennes vulnérables de Gaza, par l'intermédiaire des Nations Unies, est une évolution importante, car cela va apporter un répit indispensable à ces familles. Nous saluons également le travail de l'ONU et de ses organismes pour assurer la livraison d'une aide essentielle aux Palestiniens de Gaza. Nous demandons que l'assistance et les autres articles essentiels soient transférés rapidement à Gaza afin d'atténuer la situation humanitaire et de faciliter une reconstruction rapide, tout en appelant à ce que cette aide soit utilisée à bon escient.

Les récents contacts de haut niveau entre Israël, la Palestine et les principaux États de la région offrent une occasion de reprendre les négociations directes entre Israël et la Palestine. Le Conseil et la communauté internationale, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, devraient en profiter pour redoubler d'efforts afin de relancer les négociations, car elles sont le meilleur moyen de régler toutes les questions relatives au statut final et de parvenir à la solution des deux États. L'Inde est prête à soutenir de tels efforts.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la participation du Coordonnateur spécial Wennesland, ainsi que de M^{me} Rothbart et de M^{me} Farsakh, à la présente séance.

Ma délégation exprime sa préoccupation devant l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les transferts de colons, les saisies de terres, la démolition de plus de 670 structures et le déplacement de la population palestinienne qui en résulte sont tous contraires au droit international et constituent un obstacle à toute initiative de paix. L'attaque qui a visé aujourd'hui des civils palestiniens dans le sud d'Hébron en est un exemple supplémentaire.

Le Mexique demande, conformément à la résolution 2334 (2016), qu'il soit mis fin aux colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'à toute action qui limite l'accès de la population palestinienne à l'eau potable, ce qui constitue une violation flagrante du droit international humanitaire.

Néanmoins, le Mexique se félicite de l'annonce récente de la Commission électorale centrale palestinienne concernant l'organisation d'élections municipales en décembre prochain. Ces élections contribueront sans aucun doute à renforcer les institutions de l'État palestinien.

Nous tenons aussi à manifester notre consternation face aux incidents qui visent des organisations palestiniennes et des défenseurs des droits de la personne, limitant ainsi leur liberté d'expression et d'association. Nous exhortons les forces de l'ordre palestiniennes et israéliennes à protéger les droits humains de la société civile palestinienne.

Par ailleurs, nous saluons les efforts déployés pour traduire en justice les responsables de la mort de l'activiste Nizar Banat. Le Mexique condamne également les tirs de roquettes et d'engins incendiaires depuis Gaza en direction d'Israël, ainsi que l'usage disproportionné de la force par Israël contre les manifestants palestiniens à proximité de la barrière de séparation.

Nous soulignons la nécessité de continuer à renforcer le cessez-le-feu à Gaza, et nous saluons à cet égard la rencontre récente entre le Premier Ministre israélien et le Président égyptien. Nous nous félicitons également de l'annonce d'initiatives pour la reconstruction économique de Gaza et de l'assouplissement de certaines restrictions liées au blocus, ce qui permettra d'élargir la zone de pêche et d'importer certains matériaux de construction. Nous saluons la mise en place de programmes de transferts de fonds par l'ONU. Néanmoins, il est important de réitérer l'appel à la levée totale du blocus de Gaza.

Le Mexique salue l'engagement pris par l'Autorité palestinienne, l'Égypte et la Jordanie, lors du sommet tripartite qui s'est tenu au début du mois, d'élaborer une vision pour la relance des négociations politiques et de collaborer avec les pays partenaires afin de relancer le processus de paix, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et sous les auspices du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous saluons également la coopération entre Israël et la Palestine dans les domaines civil et de la sécurité, et nous soulignons en particulier le prêt de 150 millions de dollars accordé par Israël à l'Autorité palestinienne.

Je réitère une fois de plus l'appui du Mexique à la solution des deux États, qui doit répondre aux préoccupations de sécurité légitimes d'Israël et jeter les bases de la création d'un État palestinien viable sur les plans économique et politique, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Avant de terminer, j'ai le plaisir d'annoncer que le Mexique a fait une contribution supplémentaire pour soutenir les opérations sanitaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de lui fournir du matériel médical.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. J'ai également écouté attentivement les exposés de M^{me} Farsakh et de M^{me} Rothbart.

Quatre mois après le dernier cycle de conflit à Gaza, la situation dans le territoire palestinien occupé reste agitée. La Chine appelle toutes les parties concernées, en particulier Israël, à faire preuve de retenue et à mettre fin immédiatement aux actes hostiles afin de prévenir une escalade de la situation. Nous appuyons les efforts que déploient l'Égypte et d'autres pays de la région pour renforcer la médiation, promouvoir la stabilité et apaiser les tensions. Nous félicitons le Qatar de sa coopération avec l'ONU en vue de porter secours à la population de Gaza, et nous appuyons les initiatives de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient visant à améliorer la situation humanitaire en Palestine.

La déclaration à la presse (SC/14527), faite par le Président du Conseil de sécurité en mai, appelle à la reconstruction et au relèvement de Gaza. Israël est tenu d'ouvrir les points de passage pertinents à Gaza, d'éliminer les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire et des matériaux de reconstruction et de lever pleinement le blocus de Gaza dans les plus brefs délais.

La question des colonies est un problème majeur qui pèse lourdement sur les négociations relatives au statut final concernant la Palestine et les perspectives de réalisation de la solution à deux États. La résolution 2334 (2016) stipule clairement que les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé sont contraires au droit international. Depuis un certain temps, Israël continue de démolir des maisons palestiniennes, d'expulser des Palestiniens et d'agrandir les colonies. La violence contre les civils palestiniens s'est également intensifiée. La Chine exhorte Israël à appliquer sérieusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à revenir sur la voie de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe.

Dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion du débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale (voir A/76/PV.12), qui vient de

se terminer, le Président Abbas a exprimé sa volonté de se concentrer sur le tracé des frontières et de régler les questions relatives au statut final. À la fin d'août, la Palestine et Israël ont également établi des contacts de haut niveau. Nous espérons que la Palestine et Israël saisiront cette occasion pour continuer à renforcer cette dynamique, rétablir progressivement la confiance mutuelle, engager des pourparlers de paix stratégiques et reprendre le dialogue, sur un pied d'égalité, dans les plus brefs délais.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique ont eu un échange de vues approfondi sur les situations dans la région, y compris la question palestinienne. La Chine a appuyé le renforcement de la coordination et de la coopération entre le Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. Nous sommes favorables à la tenue d'une conférence de paix internationale sous les auspices de l'ONU, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des diverses parties prenantes au processus de paix au Moyen-Orient. Nous appelons le pays qui a une influence considérable sur les parties à maintenir une position objective et impartiale et à s'abstenir de favoriser une partie aux dépens de l'autre ou d'avoir deux poids, deux mesures.

Au cours des derniers jours, durant le débat général de l'Assemblée générale, la question palestinienne a fait partie des foyers de tension régionaux les plus fréquemment mentionnés. L'immense majorité des pays ont exprimé leur appui à la juste cause du peuple palestinien, qui s'efforce de faire valoir ses droits nationaux. Ils ont également exprimé leur appui à la solution des deux États et à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne, sur la base du dialogue et de la négociation. Cela reflète l'attachement de la communauté internationale à l'impartialité et à la justice internationale.

La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale pour renforcer les efforts visant à promouvoir la paix en menant une action continue, mais aussi à déployer des efforts inlassables pour atténuer la souffrance du peuple palestinien et remédier aux troubles qui secouent le Moyen-Orient.

M. Khoroshev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé instructif. Nous avons écouté attentivement les exposés de M^{me} Mai Farsakh et de M^{me} Meredith Rothbart.

Le fait que le processus de paix au Moyen-Orient est au point mort, auquel s'ajoute le fait que son aspect principal, la question palestinienne, reste sans solution, crée un foyer de tension constant dans la région. Après la flambée de violence survenue en mai, les questions pressantes sont le maintien du cessez-le-feu, la fourniture d'une aide humanitaire aux victimes palestiniennes et la relance du processus de paix. Des mesures unilatérales potentiellement dangereuses sont en train d'être prises – l'expropriation et la démolition de biens palestiniens, la construction d'implantations, les arrestations arbitraires, la profanation des Lieux saints et la violence.

Nous exhortons les autorités israéliennes à s'abstenir de mesures unilatérales susceptibles de créer une situation irréversible sur le terrain. Néanmoins, nous comprenons la nécessité de prendre en compte les préoccupations de sécurité naturelles d'Israël. À cet égard, nous estimons que la principale priorité est de parvenir à une stabilité durable et que les parties s'abstiennent d'actes de provocation et d'actions unilatérales. Il importe également de créer des conditions qui permettront de relancer le processus de paix sur la base du cadre juridique internationalement reconnu, y compris la solution des deux États.

Il importe de souligner que des positions similaires ont été exprimées par les dirigeants mondiaux durant le débat général de l'Assemblée générale. Il convient de noter que la grande majorité des États qui ont mentionné le processus visant à régler la situation au Moyen-Orient se sont prononcés en faveur de la solution des deux États pour remédier au conflit palestinien-israélien et ont confirmé que les approches adoptées par la communauté internationale au sujet de cette question restent inchangées.

Malheureusement, les tensions en Cisjordanie et dans la bande de Gaza restent élevées. À cet égard, nous demandons instamment aux deux parties de faire preuve de retenue et de renoncer aux mesures unilatérales et aux actes de provocation. Nous estimons que l'objectif principal, dans l'immédiat, est de fournir une aide humanitaire urgente à toutes les personnes dans le besoin et aux victimes dans la bande de Gaza.

Il faut également redoubler d'efforts pour aider les autorités palestiniennes à remédier aux difficultés socioéconomiques. La pandémie de maladie à coronavirus continue d'avoir des effets préjudiciables dans cette région. Les Palestiniens ne peuvent pas faire face à cette pandémie seuls. Nous attachons une grande

importance à la fourniture d'une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'aux réfugiés palestiniens dans les États arabes voisins.

Nous appuyons les efforts déployés par les organisations internationales compétentes, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous continuons à travailler avec les parties au conflit et avec les acteurs internationaux et régionaux intéressés. Par exemple, le 9 septembre, il y a eu une réunion entre le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, et le nouveau Ministre israélien des affaires étrangères, M. Lapid.

Nous estimons que pour mettre fin à la crise, il faut un intérêt renouvelé pour la question palestinienne de la part des nouveaux dirigeants israéliens, et des élections doivent être organisées dans les territoires palestiniens. Nous sommes également d'avis qu'il importe de poursuivre les efforts pour forger un consensus international en faveur d'une solution juste au problème palestinien. Le Quatuor, qui demeure le seul mécanisme internationalement reconnu chargé d'accompagner le processus de règlement israélo-palestinien, joue un rôle important à cet égard. Nous attachons également une grande importance aux efforts de l'Égypte visant à mettre fin aux divisions inter-palestiniennes. Sinon, il ne sera pas possible de relancer le processus de paix. En particulier, nous nous félicitons du sommet qui a rassemblé récemment la Palestine, la Jordanie et l'Égypte, au Caire. Nous espérons qu'il constituera un pas important vers une amélioration qualitative de l'impasse qui caractérise le statu quo actuel.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland pour ses mises à jour. Je remercie également M^{me} Meredith Rothbart et M^{me} Mai Farsakh de leurs observations précieuses.

Je voudrais tout d'abord saluer la reprise d'un dialogue de plus large portée entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. La rencontre en tête-à-tête entre le Président Abbas et le Ministre de la défense Gantz, en août, est un premier pas important vers des échanges de plus large portée. Nous encourageons les parties à élargir encore ce dialogue, notamment en abordant les questions politiques.

Par exemple, compte tenu de la situation financière précaire, il est urgent d'adopter des amendements au Protocole de Paris pour améliorer la situation budgétaire à long terme et la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne. La Palestine a besoin d'une Autorité palestinienne plus forte. Une Autorité palestinienne forte est une Autorité qui fonctionne bien, qui rend compte de son action et qui jouit d'une légitimité démocratique auprès du peuple palestinien.

Nous nous félicitons par ailleurs de la situation à Gaza, qui semble être plus stable. La fourniture d'une assistance financière à des dizaines de milliers de familles vulnérables à Gaza à la suite du protocole d'accord signé entre l'ONU et le Qatar est particulièrement importante. Il est essentiel que cette aide continue de parvenir aux personnes qui en ont le plus besoin. En outre, les efforts visant à instaurer un cessez-le-feu durable et à long terme doivent être renforcés. Nous nous félicitons par ailleurs de la levée par Israël d'autres restrictions imposées à la bande de Gaza. La Norvège appelle les dirigeants *de facto* de Gaza à maintenir le calme, à agir dans le meilleur intérêt de la population de Gaza et à protéger les civils.

L'exposé présenté aujourd'hui par le Coordonnateur spécial a une fois de plus mis en lumière les effets délétères des activités de peuplement menées par Israël, des démolitions de maisons, des expulsions et de la violence perpétrée par les colons. Si nous constatons qu'aucune annonce concernant la construction de nouveaux logements n'a été faite au cours de la période considérée, nous restons préoccupés par les projets en cours de réalisation.

Nous soulignons une fois de plus que les activités de peuplement menées par Israël sont illégales au regard du droit international. Elles alimentent la violence et compromettent les perspectives de la création d'un État palestinien d'un seul tenant et d'une solution viable des deux États. La Norvège est préoccupée par le fait que, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre de démolitions de maisons en 2021 a augmenté de 40% par rapport à l'année dernière. Le nombre de personnes déplacées a presque doublé. Cette tendance est alarmante et inadmissible.

Nous sommes également préoccupés par les conditions de sécurité en Cisjordanie, notamment par le nombre élevé d'affrontements violents entre les manifestants et les forces de sécurité israéliennes. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les enfants continuent d'être victimes de violences. Les

enfants ne doivent jamais être pris pour cible ou mis en danger. Au contraire, ils doivent bénéficier d'une protection spéciale. Je voudrais réaffirmer la nécessité d'assurer la protection et la sécurité de tous les civils, notamment durant cette période instable, qui marque le début de la saison de la récolte des olives. Nous exhortons tous les acteurs à désamorcer la situation et à s'abstenir d'actes et de déclarations qui exacerbent les tensions.

Nous nous félicitons de l'amélioration récente du dialogue entre Israël et la Jordanie, compte tenu notamment du rôle historique que joue la Jordanie en tant que gardien des Lieux saints de Jérusalem et dans le maintien de la stabilité en Palestine.

Nous regrettons que la réunion au niveau ministériel du Comité spécial de liaison, prévue le 23 septembre, ait dû être reportée. Il est urgent que les parties, ainsi que les donateurs, se rencontrent en personne pour mener ces importantes discussions. Je voudrais assurer le Conseil de sécurité de notre engagement à convoquer la réunion à nouveau dès que possible. Nous espérons qu'une réunion pourra être organisée cet automne.

Enfin, je voudrais conclure en réitérant une vérité fondamentale, à savoir que seule une solution politique de vaste portée peut permettre de régler les problèmes sous-jacents liés au conflit. Nous réitérons notre appel en faveur d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du droit international et des paramètres convenus au niveau international.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, pour ses observations et recommandations concernant la période à l'examen. Nous saluons également tous les efforts constructifs déployés au niveau local pour faire avancer le processus de paix, notamment les observations et les réflexions que M^{me} Meredith Rothbart et M^{me} Mai Farsakh ont partagées avec le Conseil de sécurité.

Je réitère la condamnation par le Kenya de tous les actes de violence et autres violations de la résolution 2334 (2016), par toutes les parties, notamment les actes terroristes, tous les actes de provocation et d'incitation à la violence, les expulsions, les peines collectives ainsi que la destruction et la démolition d'infrastructures civiles. Néanmoins, nous avons constaté qu'aucune proposition concernant la construction de nouveaux logements n'a été faite depuis juin.

Le Kenya continue de condamner fermement les tirs récents de roquettes depuis Gaza par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants. Nous tenons à le répéter : aucune cause ne peut justifier que des civils soient pris délibérément pour cible, et ces actes de terreur doivent cesser. Il faut également s'attaquer au problème de l'utilisation d'infrastructures civiles à des fins de stockage d'armes ou de dissimulation ou de civils comme boucliers humains.

Comme le Kenya l'a déjà déclaré, concrètement et dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 2334 (2016), il faudra aborder la question des colonies de peuplement, de la continuité géographique et de la viabilité de la solution des deux États. La création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, en violation du droit international, reste un obstacle majeur à la réalisation de la vision d'une solution des deux États, en vertu de laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières de 1967.

Les contacts récents entre les hauts fonctionnaires israéliens et palestiniens sont également des pas importants pour forger une coopération dans les domaines de la sécurité et des politiques économiques. Nous demandons instamment que l'assouplissement récent des restrictions à l'entrée des marchandises entre Gaza et Israël continue d'être renforcé à cette fin.

Le Kenya salue les efforts déployés actuellement par le Gouvernement qatarien pour reconstruire Gaza, en partenariat avec le programme des Nations Unies. Le renforcement du rôle et du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient contribuera également dans une large mesure à relever davantage de défis socioéconomiques dans le Territoire palestinien occupé. Alors que nous concentrons notre attention sur Gaza, à juste titre, nous ne devons pas perdre de vue les problèmes économiques et de sécurité en Cisjordanie.

Tous les efforts visant à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur le terrain par l'intermédiaire des acteurs locaux, des dirigeants israéliens et palestiniens et des principaux partenaires régionaux doivent être salués et encouragés. Je voudrais remercier M^{me} Rothbart de nous avoir rappelé que les conflits auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont une conséquence de ce qui s'est passé il y a 20 ans, et que ce que nous essayons de faire aujourd'hui n'est pas seulement de régler la crise actuelle mais également de jeter

les bases de la paix dans 20 ans. Je la remercie de cette observation, qui, je pense, peut éclairer le Conseil de sécurité dans de nombreuses situations.

Les acquis réalisés doivent également être préservés afin de renforcer les principes qui sous-tendent la résolution 2334 (2016), à savoir parvenir à stabiliser la situation, inverser les tendances négatives sur le terrain et créer les conditions nécessaires au succès des négociations directes sur le statut final.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je remercie également M^{me} Rothbart et M^{me} Farsakh de leurs déclarations.

Plus de quatre mois après le dernier cycle de violences à Gaza et alentour, les tensions et les violences entre les parties ne se sont malheureusement pas apaisées.

La poursuite des tirs de roquettes et de ballons incendiaires vers Israël est inacceptable. Israël a le droit de se défendre et d'assurer la sécurité et la protection de la population civile. Nous appelons les parties à continuer de respecter le cessez-le-feu et à faire tout leur possible pour éviter de nouvelles violences.

Nous sommes également préoccupés par la poursuite des incidents violents en Cisjordanie, notamment les affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes, qui ont fait plusieurs morts et des centaines de blessés au cours des dernières semaines. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence, d'incitation et de provocation.

Ces événements soulignent une fois de plus la nécessité d'initiatives internationales et régionales pour recréer les conditions propices à des négociations directes en vue d'une solution à deux États, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, comme seule voie viable vers une paix durable.

Nous saluons la première réunion de haut niveau depuis des années entre Israël et l'Autorité palestinienne, qui s'est tenue le 29 août. Il s'agit d'une étape importante de confiance, et nous espérons qu'elle ouvrira la voie à un dialogue politique soutenu, ainsi qu'à une coopération pratique plus poussée entre les deux parties, ce qui profiterait tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens.

L'Estonie appuie également pleinement la poursuite des efforts internationaux et régionaux visant à reconstruire Gaza et à améliorer la situation humanitaire

et socioéconomique catastrophique et intenable dans la bande de Gaza. Nous espérons que le processus de reconstruction prévu pourra commencer rapidement. Dans ce contexte, nous saluons également les propositions tendant à instaurer la stabilité économique et à améliorer la situation socioéconomique des Palestiniens.

Nous nous associons aux appels lancés aux parties pour qu'elles démontrent leur attachement à la solution des deux États par des mesures concrètes et qu'elles s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales qui la compromettent. Nous restons préoccupés par les projets israéliens d'expansion des colonies en Cisjordanie, ainsi que par la poursuite des démolitions de propriétés palestiniennes et des expulsions. Nous demandons à Israël de s'abstenir de telles activités, car elles sont contraires au droit international.

Enfin, je voudrais exprimer à nouveau notre inquiétude concernant les récentes arrestations de manifestants palestiniens en relation avec la mort du militant politique Nizar Banat. Nous demandons à l'Autorité palestinienne de garantir la liberté d'expression et la liberté de réunion.

M. de Rivière (France) : Comme chaque mois, je réitère le soutien de la France à la solution des deux États. C'est la seule qui soit conforme au droit international, aux paramètres agréés et aux résolutions du Conseil, dont la résolution 2334 (2016). C'est la seule option à ce jour susceptible d'apporter une paix juste et durable dans la région, de garantir la sécurité d'Israël, avec laquelle nous ne transigerons jamais, et de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens.

Dans ce contexte, la France est préoccupée par la multiplication de tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. La hausse record des démolitions en 2021 est inacceptable. La délivrance de permis de construction à des Palestiniens en zone C ne peut justifier les avancées de la colonisation, qui est contraire au droit international. Nous appelons les autorités israéliennes à cesser l'expansion des colonies, à geler les démolitions et à suspendre définitivement les procédures d'expulsion à Jérusalem-Est.

La France ne reconnaîtra aucun changement aux lignes de 1967 autre que ceux agréés entre les parties. Elle rappelle l'obligation pour tous les États de faire la distinction dans leurs échanges entre le territoire d'Israël et les territoires occupés de 1967.

Nous sommes également préoccupés par la hausse continue des violences dans les territoires palestiniens. La priorité va bien sûr à la préservation du cessez-le-feu à Gaza. Nous condamnons tout tir de ballons incendiaires ou de roquettes contre le territoire israélien. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la France appelle Israël à faire usage de la force avec discernement, conformément au droit international humanitaire. Elle appelle également l'Autorité palestinienne à faire toute la lumière sur l'assassinat de Nizar Banat et à assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les territoires sous son contrôle. Des institutions démocratiques fortes, fondées sur le respect de l'état de droit, demeurent indispensables pour la construction d'un État palestinien viable.

La reprise de contacts entre les parties est encourageante et doit s'accompagner de la mise en œuvre de mesures de confiance. La France accueille favorablement les premières mesures prises par Israël, y compris pour permettre l'acheminement de biens vers Gaza. Elle appelle à la poursuite de ces efforts, notamment pour faciliter la reconstruction de l'enclave, et elle salue à cet égard l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous sommes également disposés à travailler à la mise en œuvre des idées exprimées par le Ministre israélien des affaires étrangères pour Gaza. Il importe de cibler en priorité les projets susceptibles d'apporter une amélioration significative à la vie des populations palestiniennes. L'Autorité palestinienne doit y jouer tout son rôle. Nous espérons que la prochaine réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens sera l'occasion d'avancer sur cette voie.

La France reste déterminée à soutenir toutes les mesures concrètes et réciproques visant à restaurer la confiance entre les parties, notamment dans le cadre du Groupe d'Amman avec ses partenaires allemand, égyptien et jordanien.

Les mesures de confiance sont nécessaires mais elles ne seront efficaces que si elles s'inscrivent dans le cadre d'un processus politique. C'est cet horizon qu'il est plus urgent que jamais de recréer. La France est prête à y travailler, en lien avec les membres du Conseil.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Mes remerciements vont au Coordonnateur spécial pour son exposé et le rapport trimestriel sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Je remercie également Mai Farsakh et Meredith Rothbart de leurs

observations, leurs points de vue et leur travail sur le terrain. Je tiens à leur rendre hommage ainsi qu'à tous les membres de la société civile qui œuvrent à la construction de la paix sociale et à l'établissement des fondements de la paix.

Le Royaume-Uni se félicite des contacts récents entre le Gouvernement israélien et les dirigeants palestiniens, y compris les réunions entre le Président palestinien Abbas et le Ministre israélien de la défense, M. Gantz, le 29 août. Nous appelons à la poursuite des contacts directs et invitons les deux parties à travailler ensemble pour lutter contre les menaces immédiates et à long terme pour la paix et la stabilité. Tout en reconnaissant les difficultés rencontrées de part et d'autre, nous engageons les deux parties à rester ouvertes à la poursuite du dialogue.

Le Royaume-Uni souhaite une plus grande coopération entre les Israéliens et les Palestiniens, notamment en matière d'initiatives économiques, afin de soutenir le redressement de Gaza, de stimuler l'économie palestinienne et d'améliorer la vie de tous les Palestiniens vivant dans les territoires palestiniens occupés. Toutefois, ces initiatives doivent s'inscrire dans un parcours politique. Toutes les parties doivent prendre des mesures pour éviter d'exacerber les tensions et éviter toute rhétorique inutile. Les accords existants doivent être respectés et toutes les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale préjudiciable.

Nous restons préoccupés par l'expansion continue des colonies israéliennes, ainsi que par la démolition de biens palestiniens et le déplacement de personnes protégées qui en résulte, comme les démolitions et expulsions prévues à Silwan, Oualaja et Cheik Jarrah. Nous demandons instamment à Israël d'autoriser davantage de voies légales pour les constructions palestiniennes. Comme nous l'avons déjà noté, nous avons constaté une tendance inquiétante à l'augmentation du nombre de Palestiniens tués par les tirs à balles réelles des forces de sécurité israéliennes en 2021, en particulier autour de Beïta, où huit Palestiniens ont été tués par les Forces de défense israéliennes depuis mai.

Nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue. Les enquêtes israéliennes doivent être transparentes et complètes et, en cas d'usage excessif de la force, les responsables doivent être tenus de rendre des comptes. Nous condamnons tout incident de violence de la part des colons contre les civils et les travailleurs humanitaires palestiniens. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'agression dont aurait

été victime Tareq Zubeidi, un Palestinien de 15 ans, le 17 août. Les communautés doivent être protégées de la violence et du harcèlement. Ces incidents doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et les responsables doivent être traduits en justice.

Nous continuons à demander à l'Autorité palestinienne d'adhérer aux normes internationales en matière de liberté d'expression, d'association et de réunion, et nous insistons sur le respect des droits de l'homme. Une réforme est nécessaire pour rétablir la confiance du public. Je réitère que le Royaume-Uni condamne sans équivoque les attaques indiscriminées du Hamas contre Israël, notamment l'utilisation de ballons incendiaires. Nous appelons le Hamas et les autres groupes terroristes à mettre fin définitivement aux tirs de roquettes contre Israël.

Enfin, en ce qui concerne Gaza, le Royaume-Uni a salué le discours du Ministre israélien des affaires étrangères, M. Lapid, qui a fait des propositions politiques positives en faveur du développement économique à Gaza et d'une plus grande sécurité pour Israël. Une solution à long terme pour Gaza est nécessaire, non seulement pour mettre fin au cycle de la violence, mais aussi pour progresser vers la solution des deux États – une solution à laquelle le Royaume-Uni reste fermement attaché.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants pour la force et la clarté de leurs exposés ce matin.

La gravité de la situation sécuritaire qui perdure dans l'État de Palestine est particulièrement préoccupante pour Saint-Vincent-et-les Grenadines. Le peuple palestinien et le territoire de l'État de Palestine ont un besoin plus urgent de protection internationale, car Israël poursuit ses activités de colonisation et la démolition de structures palestiniennes dans le territoire occupé.

Nous réaffirmons donc aujourd'hui que l'occupation actuelle des territoires palestiniens constitue une violation flagrante du droit international et reste une menace importante pour une paix durable et globale. Nous demandons à Israël, Puissance occupante, de cesser toute activité de colonisation et de respecter ses obligations légales et ses responsabilités en vertu de la quatrième Convention de Genève. En outre, comme réaffirmé par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016), nous condamnons toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la liberté et la justice pour le peuple palestinien ne peuvent être obtenues que par une solution durable à deux États, permettant l'existence pacifique de l'État de Palestine, sur la base des frontières d'avant 1967, et la pleine reconnaissance de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son indépendance politique. En outre, l'oppression continue du peuple palestinien sape ses revendications légitimes en matière de dignité, d'égalité et de droits humains.

Sur une note positive, nous saluons les plans de reconstruction de Gaza, qui débiteront en octobre. Malgré cela, la crise humanitaire actuelle à Gaza continue d'être exacerbée par le blocus israélien qui dure depuis 14 ans. Une fois encore, nous appelons Israël à lever le blocus pour permettre l'accès de l'aide humanitaire, ainsi que l'entrée de matériaux et de matériel de construction pour la reconstruction de Gaza. Par ailleurs, nous condamnons toutes les mesures punitives contre le peuple palestinien qui exacerbent la crise humanitaire à Gaza.

Malgré les nombreux défis, nous saluons les efforts continus de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une aide humanitaire pour soulager la détresse des réfugiés palestiniens. La certitude du soutien de la communauté internationale à l'UNRWA est essentielle pour permettre à l'Office de promouvoir le développement humain et de répondre aux besoins humanitaires les plus urgents des réfugiés palestiniens.

En conclusion, nous nous faisons l'écho de l'avertissement lancé par le Président Abbas, à savoir que la remise en cause de la solution des deux États fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU ouvrira la voie à d'autres alternatives imposées aux Palestiniens par la situation sur le terrain, en raison de l'occupation israélienne continue de l'État de Palestine.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour son exposé détaillé. Je salue la présence de M^{me} Meredith Rothbart et de M^{me} Mai Farsakh à cette séance et je les remercie pour leurs déclarations.

Je tiens tout d'abord à dire combien nous sommes préoccupés par la récente recrudescence de la violence dans le territoire palestinien occupé. En Cisjordanie,

y compris à Jérusalem-Est, nous sommes préoccupés par la poursuite des incidents violents, en particulier les récents affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens. Le nombre de victimes depuis le début de 2021 est cinq fois supérieur à celui de 2020, avec 58 Palestiniens tués et plus de 13 000 blessés.

Des incidents dans d'autres parties du territoire palestinien occupé et des affrontements dans les zones frontalières de Gaza pourraient conduire à des hostilités de grande ampleur. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute violence, d'incitation et d'actes de provocation. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes de respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire, de mettre fin à l'usage excessif de la force et aux attaques des colons et d'appliquer les mesures nécessaires pour protéger les civils, en particulier les enfants.

Nous restons préoccupés par la poursuite de la politique de colonisation des autorités israéliennes. Si l'annonce de l'intention d'accorder des permis de construire aux Palestiniens de la zone C est un premier signe encourageant, les activités de colonisation en cours en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, continuent de violer le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. À cet égard, nous demandons aux autorités israéliennes de cesser toute activité de colonisation, d'arrêter les démolitions et de suspendre définitivement les procédures visant à l'expulsion des familles palestiniennes de Silwan et de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est.

Nous sommes encouragés par l'engagement récent et la coopération initiale entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. Nous nous félicitons du renforcement de l'engagement entre les responsables des deux parties, qui peut contribuer à créer un climat de confiance entre elles et à relever les défis communs dans les domaines humanitaire, sanitaire, financier et économique. Nous espérons que ces contacts et cette coopération pourront être utiles pour ouvrir la voie à des dialogues et des négociations larges et significatifs. Nous saluons tous les efforts déployés par les acteurs internationaux pour faciliter le renforcement de cette dynamique.

En ce qui concerne la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire à Gaza, il demeure crucial qu'Israël garantisse la régularisation des accès à Gaza et des sorties de la bande, notamment à des fins humanitaires, médicales et de reconstruction, conformément au droit international humanitaire.

Parallèlement, il convient de noter que l'aide humanitaire et économique extérieure ne peut à elle seule remédier aux défis auxquels la bande de Gaza est confrontée. Le taux de chômage atteint 67 %, tandis que le taux de pauvreté dépasse 70 % et que l'insécurité alimentaire touche plus de 68 % de la population.

Nous appelons donc Israël à lever dès que possible le blocus imposé à Gaza, non seulement pour faciliter l'accès humanitaire, mais aussi pour assurer une circulation régulière vers et depuis Gaza, afin d'améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens. Nous invitons également les donateurs internationaux à accroître leur assistance et leur intervention humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, notamment par le truchement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et à appuyer les autres initiatives pertinentes de l'ONU.

Avant de conclure, nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à un règlement global, juste et durable du conflit entre les Israéliens et les Palestiniens. Dans ce sens, nous saluons toutes les initiatives conçues pour rapprocher les parties concernées.

Nous renouvelons notre détermination à appuyer une solution à deux États qui pourvoie à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, vivant côte à côte avec l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967 et d'un règlement négocié.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Tor Wennesland pour son exposé détaillé sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Je voudrais également remercier M^{me} Rothbart et M^{me} Farsakh pour leurs contributions de qualité à nos débats. Je voudrais saluer la présence parmi nous du représentant de la Palestine.

Comme d'habitude, l'exposé de M. Wennesland est un catalogue d'horreurs et de violations multiples des droits des Palestiniens, y compris des meurtres de jeunes gens, toutes choses qui contreviennent gravement à l'esprit et à la lettre de la résolution 2334 (2016). Jusqu'à quand cela va-t-il encore durer ?

L'annonce par Israël d'un plan de réhabilitation de la bande de Gaza avec, entre autres, la construction d'infrastructures, comme la rencontre entre le Ministre israélien de la défense et le Président de l'Autorité palestinienne, qui sonnent comme des signaux positifs, sont à saluer.

Je voudrais relever, à ce stade de mon propos, que ces beaux gestes, qui semblent annoncer une phase de détente et de retour de la confiance dans les relations entre Israël et la Palestine, doivent être consolidés et exploités au mieux, afin qu'ils contribuent au retour de la paix et de la coexistence pacifique entre ces deux peuples si longtemps exposés à la violence, à la désolation et au désespoir.

Pour donner toutes ses chances à la relance de ce processus de paix, certaines exigences demeurent essentielles, pour ne pas dire incontournables.

Tout d'abord, Israël doit mettre fin à sa politique de colonisation effrénée menée dans les territoires palestiniens occupés, et s'engager à respecter les paramètres internationaux, ainsi que les résolutions de l'ONU consacrant la seule solution qui vaille à ce conflit, c'est-à-dire la solution à deux États.

Il est, ensuite, tout aussi primordial que les violences à partir de Gaza cessent et, avec elles, les réactions disproportionnées d'Israël, qui n'épargnent ni les vies humaines, ni les infrastructures essentielles.

Enfin, la communauté internationale, le Quatuor, les membres du Conseil ayant une influence sur les parties en présence, ainsi que les acteurs régionaux, doivent continuer à œuvrer pour rapprocher les Israéliens et les Palestiniens, mais aussi pour sauvegarder à tout prix la réalisation de la solution à deux États. Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons espérer le retour de cette paix, que nous recherchons depuis plus de 70 ans, au Moyen-Orient.

Dans cadre des efforts pour le retour de l'apaisement entre Israël et la Palestine, la levée du blocus illégal sur la bande de Gaza, tout comme l'amélioration de la situation humanitaire et des conditions de vie générale, demeurent également des priorités qui exigent des mesures effectives. On ne dira jamais assez que le climat de tension qui prévaut à Gaza traduit le fort mécontentement et le profond désespoir d'une population, en majorité jeune, dont tous les aspects de la vie ont été minés par les effets de la colonisation et du siège prolongé exercés par Israël. Depuis 2012, plusieurs rapports de l'ONU ont averti qu'à l'horizon 2020, la bande de Gaza, véritable prison à ciel ouvert, risquerait de devenir invivable si Israël ne levait pas son blocus aussi illégal qu'inhumain.

Ces défis exigent des réponses urgentes, notamment dans le cadre de la reconstruction et du redressement de Gaza, ainsi que de la protection et de la survie

de sa population. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à plus de compassion et de générosité à l'endroit de cette population tant éprouvée, en appuyant le financement du plan de construction de Gaza, ainsi que les programmes vitaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui assurent la survie de milliers de familles palestiniennes.

Il est tout aussi crucial qu'Israël, en tant que Puissance occupante, s'acquitte entièrement de toutes ses obligations en vertu du droit international humanitaire, en veillant au bien-être et à la survie de la population sous son contrôle, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les perspectives de la tenue d'élections en Palestine sont à encourager et à soutenir.

Pour conclure, le Niger estime que seul le retour aux paramètres convenus au plan international et la reprise du processus de paix, en vue de la réalisation de la solution à deux États viables, souverains et indépendants, pourront conduire à une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Comment ne pas saluer, à cet égard, les efforts inlassables de Tor Wennesland et réaffirmer notre plein engagement à soutenir l'ensemble des efforts de la communauté internationale, en vue du dénouement heureux de ce différend qui a un impact certain sur la paix, la stabilité et la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient, et au-delà.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Irlande.

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, et à adresser des remerciements tout particuliers à M^{me} Farsakh et M^{me} Rothbart. Elles nous montrent le travail crucial que les jeunes femmes accomplissent, jour après jour, en tant qu'agentes du changement. Nous sommes très heureux de leur présence parmi nous aujourd'hui et nous les avons bien entendues. De mon point de vue, c'est leur génération et, peut-être, leur genre qui détiennent la clef d'un avenir plus radieux pour la Palestine comme pour Israël.

Je remercie M^{me} Farsakh d'avoir exposé les répercussions persistantes et préoccupantes qu'ont les colonies de peuplement, et les problèmes connexes qu'elles font naître pour la population palestinienne, qui nous sont familiers. Je remercie également

M^{me} Rothbart, dont l'action en matière de renforcement des capacités pour des efforts de paix stratégiques, durables et modulables sur le terrain nous a donné à tous, ici au Conseil, des éclairages très utiles et, dans mon cas, un certain espoir.

L'Irlande reste fermement convaincue qu'une solution à deux États offre la plus robuste perspective de paix durable. Les contacts constants entre les parties et dans la région sont les bienvenus, mais ils ne sauraient se substituer à des négociations directes dans le cadre d'un processus politique plus large.

Aujourd'hui, le Coordonnateur spécial Wennesland nous a de nouveau présenté un exposé très préoccupant sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Une fois encore, les informations qu'il nous a transmises nous rappellent que les colonies restent un obstacle majeur sur le chemin de la paix. Je réaffirme la condamnation de longue date, par l'Irlande, des colonies israéliennes illégales sur le territoire palestinien occupé.

L'Irlande trouve extrêmement inquiétante l'augmentation du nombre de démolitions, d'expulsions et de saisies de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous appelons les autorités israéliennes à mettre fin à ces activités et à fournir des permis suffisants pour une construction légale dans les communautés palestiniennes, ainsi que pour le développement des territoires palestiniens. Je voudrais en particulier souligner clairement nos graves inquiétudes face à l'augmentation récente du nombre de familles palestiniennes menacées d'expulsion à Cheik Jarrah et Silwan. Cela reste très préoccupant. Nous insistons à nouveau sur l'importance de maintenir le statu quo sur les Lieux saints, en particulier le Haram el-Charif/mont du Temple.

Soyons clairs : les actes de violence, y compris les tirs de roquettes de Gaza vers Israël, continuent d'éroder la confiance entre les parties et au sein même de leurs communautés. Tout cela contribue à rendre un règlement politique plus difficile à atteindre. L'Irlande condamne tous les actes de terrorisme.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation de la violence dans le Territoire palestinien occupé. Nous condamnons sans réserve les actes de violence commis hier par des colons dans les collines du sud d'Hébron, au cours desquels un jeune enfant a été grièvement blessé. Nous appelons les autorités israéliennes à demander des comptes aux responsables et à mettre fin à la culture d'impunité qui entoure tous ces cas de violence. Nous

dénonçons en particulier les conséquences dévastatrices de l'occupation et de la violence sur les enfants, comme vient de nous le dire M. Wennesland.

Nous rappelons à toutes les parties leurs obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous demandons au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne d'user de leur influence et de leur autorité pour réduire les tensions, prévenir la violence et contribuer au règlement des problèmes de longue date.

Une fois encore, nous renouvelons notre appel à Israël pour qu'il mette fin au blocus de Gaza. Nous saluons la décision d'Israël d'autoriser l'entrée de davantage de matériaux destinés à la reconstruction à Gaza, l'extension de sa zone de pêche et l'octroi de davantage de permis de travail aux habitants de Gaza. Cependant, il s'agit là du minimum indispensable pour aider les Gazaouis sur la voie du relèvement.

Comme nous le savons tous, Gaza est encore très loin d'avoir une activité économique normale et la situation sur place continuera de poser des défis, notamment celui d'une crise humanitaire qui s'aggrave, tant que les problèmes sous-jacents ne seront pas résolus. L'Irlande réaffirme son point de vue selon lequel il incombe au Conseil, au Quatuor, aux partenaires de la région et à la communauté internationale de faire respecter le droit international et de rester pleinement engagés dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien. Voilà longtemps que l'heure a sonné ; nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur ma liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 12 h 5.